



Modification horaire par employeur

Par **natyoun**, le **18/01/2010** à **11:10**

Bonjour,
Je voudrai savoir si mon employeur peut me couper mes horaires sans mon accord.
J'ai un CDI de 29H par semaine en caisse dans un magasin de bricolage, on a nos horaires 3 semaines en avance et on les signe. Voila mon probleme, ces horaires sont souvent supérieur a notre contrat (30h, 31H, voire 32H) ce qui e me derange pas. Mais voila comme il n'y a pas forcément beaucoup de clients, on nous coupe nos horaires de la semaine pour arrivé a notre contrat et cela sans notre accord et au jour le jour.
Par exemple j'ai signé mes horaires et je dois faire 14H-18H30 et a 17H15 on me demande de fermer ma caisse et de partir plus tot car je fais trop d'heure cette semaine-ci. ont-ils le droit de le faire?
Merci de vos réponses.